Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 31 (2004)
Heft: 6

Artikel: Démocratie directe : joutes verbales autour de la démocratie directe
Autor: Ribi, Rolf
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912219

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Joutes verbales autour de la démocratie directe

Illustration: Igor Kravarik

La Suisse est fière de sa démocratie directe. Pourtant le rôle du peuple et le blocage des réformes dans notre Etat démocratique et fédéraliste agitent fortement les esprits.

ROLF RIBI

AUCUN PAYS au monde ne connaît de droits de participation du peuple aussi étendus et aussi souvent exercés que la Suisse. «Notre démocratie directe nous est enviée dans le monde entier», déclarait encore récemment la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, ministre des Affaires étrangères. Pourtant, c'est précisément ce sujet qui enflamme depuis peu les esprits dans notre pays et cela pour deux raisons: la polémique engagée en public sur le rôle du peuple par deux conseillers fédéraux et une critique massive, de la part des économistes bourgeois et des associations économiques, à l'encontre du «blocage des réformes» dans le système démocratique.

Le peuple est-il vraiment souverain?

«Oui, je crois que l'attitude de Christoph Blocher est dangereuse pour notre démocratie.» Il y a longtemps qu'on n'avait pas entendu pareil reproche à l'endroit d'un collègue que celui décoché par le conseiller fédéral Pascal Couchepin lors d'une interview. La colère du ministre de l'Intérieur était due à des propos de son confrère de la Justice. «Blocher dit toujours que le peuple est souverain. C'est faux!»

La dispute ministérielle quant au rôle du peuple en démocratie a fortement agité les médias et l'opinion publique cet automne. La raison tient à notre mentalité nationale. «En Suisse, il existe une puissante vision mythique d'un peuple que sa souveraineté place au-dessus de la Constitution et des organes de l'Etat», écrit le politologue Alois Riklin. Le conseiller fédéral Blocher n'est pas très loin de la devise «vox populi, vox Dei», quand il dit: «Le peuple et les cantons sont le souverain qui promulgue et modifie la Constitution.»

La Constitution fédérale connaît cependant différents pouvoirs qui se partagent les responsabilités: peuple et cantons, parlement et gouvernement, tribunaux. Il y a donc séparation des pouvoirs et un système de contrôles et contrepoids (checks and balances) déjà prévu par les pères constituants de 1848. «Notre constitution prévoit un par-

tage du pouvoir entre le peuple et les institutions étatiques. Le peuple ne peut pas être un dictateur», argumente le conseiller fédéral Couchepin.

Il y a de bonnes raisons de fixer certaines limites aux décisions du peuple. Que faire, par exemple, si une décision populaire viole les droits fondamentaux ou les droits civiques définis par la Constitution, que le peuple porte atteinte aux droits des minorités, qu'il contrevienne au droit international, voire méprise la dignité humaine?

Le peuple ne peut pas faire n'importe quoi, il n'a pas tous les droits. «Les citoyens sont bridés par des lisières juridiques supérieures», rappelle le professeur de droit René Rhinow, ancien conseiller aux Etats. «Les droits de l'homme et la dignité humaine ne sauraient devenir un enjeu de la démocratie», renchérit Thomas Fleiner, constitutionnaliste. «Dans notre Etat fédéraliste, les juges fédéraux ont pour mission d'imposer les droits constitutionnels fondamentaux, même contre les décisions populaires des cantons et des communes», explique Walter Haller, autre constitutionnaliste.

Mais qui constitue au juste le peuple? Il est clair que tous les Confédérés d'au moins 18 ans ont le droit de vote au niveau fédéral, qu'ils vivent en Suisse ou à l'étranger. Il n'en a pas toujours été ainsi: les femmes, par exemple, ne sont citoyennes actives que depuis 1971; les Suisses et Suissesses établis à l'étranger ne peuvent voter que depuis 1992; les étrangers qui vivent chez nous n'ont pas de droits politiques au niveau fédéral (ni même au niveau cantonal ou communal, la plupart du temps). Même les enfants et petits-enfants d'immigrés n'ont toujours pas de droits politiques.

A l'heure qu'il est, quelque 4,5 millions de Suisses et Suissesses ont le droit de vote. Une moyenne de 40% d'entre eux participe aux scrutins. En cas de résultat tangent, moins d'un million de citoyens – donc un cinquième des votants potentiels – décident du sort d'un objet. Malgré ce défaut, «le peuple» a parlé, et sa décision doit être respectée.

«Les décisions populaires prises avec une faible participation et sur la base d'informations insuffisantes perdent en légitimité, au détriment de la démocratie», avertit le professeur Rhinow, qui se demande si le peuple est informé de façon aussi complète que le parlement. Il n'y a pas de doute que la Confédération assume son devoir d'informer les citoyens et citoyennes, et que les médias fournissent une foule de renseignements à la veille de votations. De puissants groupes d'influence comme les associations économiques et les syndicats essaient de modeler l'opinion avant les scrutins. Mais «il est plus simple d'influencer le petit nombre des parlementaires que l'ensemble des citoyens», remarque le chercheur Bruno S. Frey. Le peuple succombe-t-il cependant aux slogans émotionnels (comme le «Bientôt une majorité de musulmans?» utilisé contre la naturalisation des jeunes étrangers)? «Les masses peuvent être dévoyées, juge le conseiller fédéral Couchepin, or la démocratie n'est pas le régime des masses émotionnées.» – «Essayez donc de manipuler quatre millions de citoyens et citoyennes!», lui rétorque son collègue Blocher.

«Démocratie contre réformes»

Depuis quelque temps, associations économiques et économistes bourgeois tirent à boulets rouges sur la démocratie. Leurs cibles sont notamment les droits populaires, le fédéralisme et la concordance. Cela donne par exemple:

«De nombreuses causes de la faiblesse de la croissance économique ont leurs racines profondes dans le système politique, la démocratie directe et la concordance» (professeur Silvio Borner). «L'immobilisme politique est inhérent à la démocratie directe, car chaque velléité de réforme peut être combattue grâce aux droits populaires» (professeur Thomas Straubhaar). «Avec son fédéralisme de clocher, ses droits populaires sans cesse étendus et la sacralisation de la démocratie de concordance, la Suisse a dépassé son zénith» (Hans Rentsch).

Le professeur bâlois Borner n'a pas de mots assez durs pour la démocratie helvétique. A ses yeux, peuple, Conseil fédéral et parlement sont de purs «champions du veto». Il critique «la décentralisation excessive du système suisse, avec le droit de regard très développé des citoyens et le respect de toutes les minorités concevables». Il réclame «des réformes au plus haut niveau des institutions cruciales que sont le fédéralisme et les droits populaires directs».

Il souhaite limiter la démocratie directe à «de petites communautés restreintes, chargées de mettre sur pied des biens publics simples comme l'éclairage public ou les jardins d'enfants».

La thèse néolibérale du blocage des réformes par la démocratie directe est-elle correcte? «Du point de vue scientifique, les résultats des votations populaires ne fournissent que peu d'exemples de décisions manifestement erronées», note le professeur fribourgeois Henner Kleinewefers. «La Suisse est capable de réformes», déclare Serge Gaillard, économiste en chef de l'Union syndicale suisse, qui cite d'importantes réformes entreprises ces dernières années: assurance-chômage, assurance-maladie, assurance-vieillesse et survivants, introduction de la TVA, développement des hautes écoles spécialisées et de la formation professionnelle, adhésion à l'ONU et, «chose particulièrement impressionnante», rapprochement avec l'Europe à travers les accords bilatéraux. La révision totale de la Constitution et la nouvelle conception des transports sont également des «coups de génie» du peuple suisse.

Droits populaires et fédéralisme

La discussion pour et contre le rôle du peuple et le blocage des réformes dû à la démocratie directe a aussi un avantage: il y a longtemps qu'on n'a plus remis à tel point en question l'organisation de la Confédération, droits populaires et fédéralisme compris. L'initiative qui permet de modifier la Constitution et le référendum pour modifier les lois et les traités internationaux (art. 138-141 Cst.) sont les instruments de l'opposition. «Ils sont la meilleure soupape possible pour l'expression des passions», écrit Suzette San-

La voix des Suisses de l'étranger s'est tue

EC. Le 30 octobre, après 70 ans d'activité, la chaîne suisse internationale Swissinfo a mis un terme définitif à ses émissions radiophoniques. C'est une page de l'histoire de la radio suisse qui se tourne et pour les Suisses du monde entier, le tarissement d'une source importante et appréciée d'informations sur leur patrie. La fermeture de l'ancienne Radio Suisse Internationale (RSI) a été annoncée par la suppression de la subvention fédérale en décembre 2003, mais le démantèlement des programmes avait déjà commencé en 1999. Parallèlement, Swissinfo a développé ses services sur la plate-forme multimédia www.swissinfo.org.

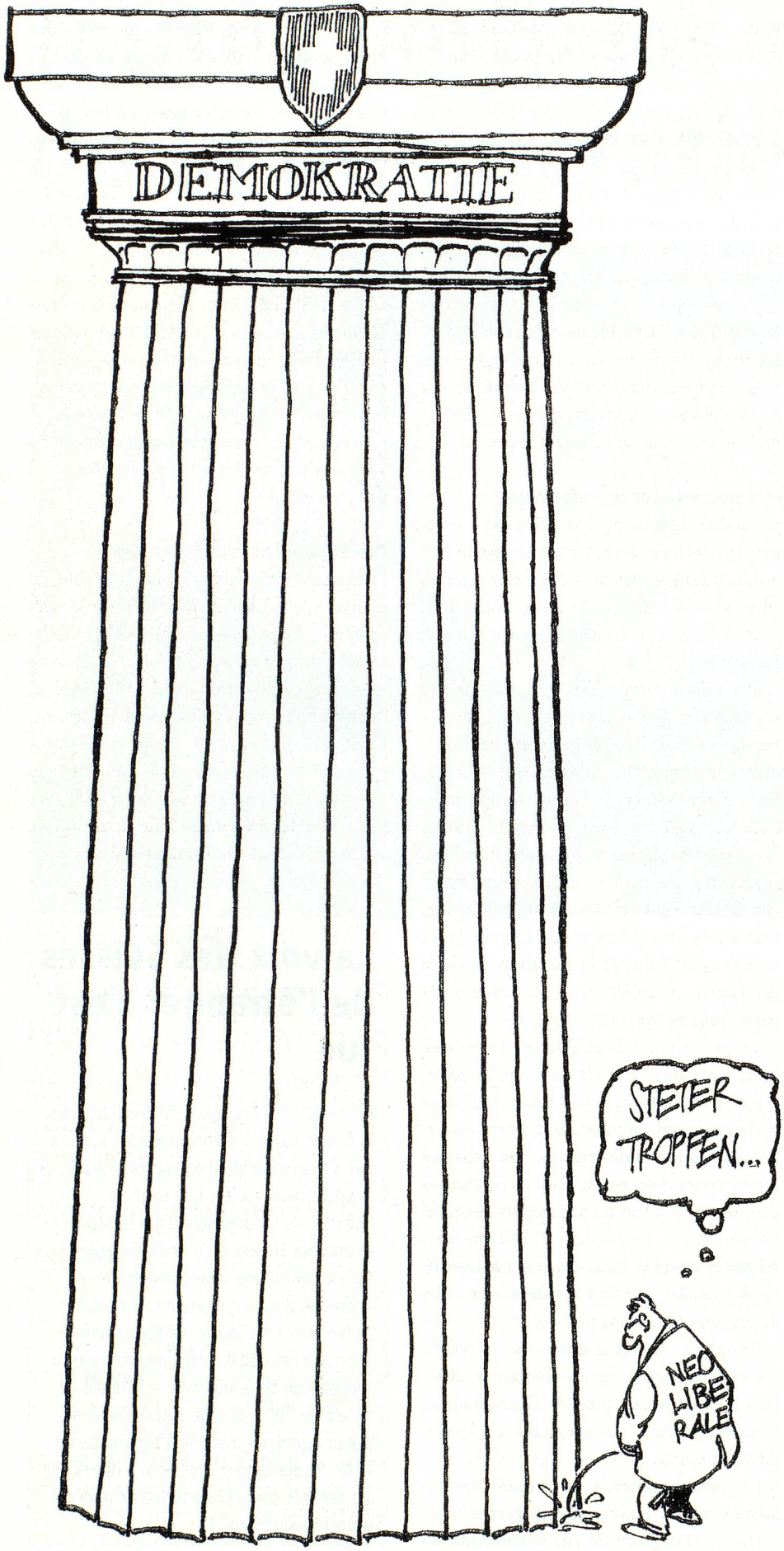

«Goutte après goutte»: les petits ruisseaux... font les grandes rivières!
Schaad dans le Tages-Anzeiger

doz, professeure de droit. Ces deux droits politiques permettent au peuple de contrôler directement le gouvernement et le parlement. L'initiative est l'élément novateur de la démocratie directe, le référendum son frein.

Du point de vue de l'Etat, ces deux droits populaires alimentent un débat presque constant et souvent polémique dans le pays, ils fondent l'identité du peuple suisse et lui démontrent en permanence sa légitimité. Une Suisse sans droit d'initiative et de référendum ne serait plus la Suisse. Les milieux économiques et les politiciens bourgeois souhaitent relever massivement le nombre de signatures nécessaires pour les deux droits populaires, afin de «mieux les maîtriser». De son côté, la gauche réclame l'abaissement significatif de ces nombres et «davantage de démocratie». Une chose est sûre: le peuple suisse ne permettra pas qu'on le prive de ses droits politiques ou que ceux-ci soient rognés.

Les économistes critiquent aussi le fédéralisme. Obtenir un accord suffisamment large des cantons et des régions pour des projets de réforme ne serait possible qu'au prix de concessions coûteuses – à preuve les grands chantiers des nouvelles transversales ferroviaires, avec leur solution maximale de deux tunnels sous les Alpes, fruit du fédéralisme. Erreur! disent les fédéralistes. Source d'un sentiment de proximité et de décisions «raisonnables», le fédéralisme vécu dans les communes et les cantons est la pierre d'angle de la démocratie directe. Une seconde chose est sûre: qui ébranle le fédéralisme s'attaque au domaine «sacro-saint» de la démocratie helvétique.

Qu'est-ce qui se cache derrière les vives attaques des économistes contre notre constitution démocratique? «On ne peut écarter l'impression que les néolibéraux frappent le sac en croyant toucher l'âne. Ils vilipendent le système parce que les décisions politiques des citoyens leur déplaisent», avance Matthias Baer dans le Tages-Anzeiger. L'ancien dirigeant radical Franz Steinegger se montre plus serein: «Il nous manque la preuve par l'Histoire que moins de démocratie aurait entraîné de meilleures décisions.»

Bibliographie

Wie viel direkte Demokratie verträgt die Schweiz?, dir. Silvio Borner et Hans Rentsch, éditions Rüegger, Zurich/Coire 1997. CHF 43,90, Euro 28,10 (uniquement en allemand)